

Privalto Rendement Juillet 2019 - Code ISIN FR0013393501

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de BNP Paribas Issuance B.V et de BNP Paribas S.A.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	Privalto Rendement Juillet 2019
Emetteur	BNP Paribas Issuance B.V.
Garant de la formule	BNP Paribas S.A.
Forme juridique	Titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Code ISIN	FR0013393501
Montant Nominal de l'émission	30 000 000 EUR
Devise	EURO
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	<p>L'indice Euronext® France Germany Leaders 50 Equal Weight Decrement 5% est composé des 25 premières actions de sociétés allemandes et des 25 premières actions des sociétés françaises du CAC40 (par leur capitalisation boursière flottante).</p> <p>L'indice Euronext® France Germany Leaders 50 EW Decrement 5% équilibre ses composants ce qui signifie que chaque action représente 2 % du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.</p> <p>L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire, et permet d'ajuster positivement les caractéristiques du produit. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.</p>
Prix d'Emission	100%
Période de souscription	Du 26 février 2019 au 01 juillet 2019
Date d'Emission	16 janvier 2019
Date de constatation initiale	05 juillet 2019
Dates de constatation annuelle	6 Juillet 2020 (année 1), 5 Juillet 2021 (année 2), 5 Juillet 2022 (année 3), 5 Juillet 2023 (année 4), 5 Juillet 2024 (année 5), 7 Juillet 2025 (année 6), 6 Juillet 2026 (année 7), 5 Juillet 2027 (année 8), 5 Juillet 2028 (année 9)
Dates de remboursement anticipé automatique	20 Juillet 2020 (année 1), 19 Juillet 2021 (année 2), 19 Juillet 2022 (année 3), 19 Juillet 2023 (année 4), 19 Juillet 2024 (année 5), 21 Juillet 2025 (année 6), 20 Juillet 2026 (année 7), 19 Juillet 2027 (année 8), 19 Juillet 2028 (année 9)
Date de constatation finale	05 juillet 2029 (année 10)
Date d'échéance	19 Juillet 2029 (année 10)
Lieu de cotation	Euronext Paris (marché réglementé)
Droit applicable	Droit anglais
Durée de l'investissement	10 ans maximum
Documentation Juridique	La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base daté du 5 juin 2018 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 18-226, (b) de ses Suppléments éventuels, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées 16 janvier 2019, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). En cas d'incohérence entre la brochure commerciale et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès des distributeurs, sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur le site www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013393501

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance Privalto Rendement Juillet 2019 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une Date d'Echéance fixée au 19 juillet 2029.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Le 5 juillet 2019, on observe le niveau de clôture de l'indice Euronext® France Germany Leaders 50 Equal Weight Decrement 5% et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (ANNÉES 1 A 9)

Aux 9 dates de constatation annuelle⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice est **stable ou en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital + Un gain de 6% par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾
Soit un Taux de Rendement Actuariel brut compris entre 4.89 %⁽²⁾ et 5.74 %⁽²⁾, selon l'année de remboursement.

- Sinon, si à l'une de ces dates, l'indice clôture **en baisse par rapport à son niveau initial**, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 10)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale, le 5 juillet 2029, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'indice est **stable, en hausse ou en baisse jusqu'à 25 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère⁽²⁾, à la date d'échéance, le 19 juillet 2029 :

L'intégralité du capital + Un gain de 10 x 6% = 60% soit un gain de 6 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾

Soit un Taux de Rendement Actuariel brut de 4.79 %⁽²⁾

- Si, à cette date, l'indice clôture **en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère⁽²⁾, à la date d'échéance, le 19 juillet 2029 :

L'intégralité du capital

Soit un Taux de Rendement Actuariel brut de 0 %⁽²⁾

- Si, à cette date, l'indice clôture **en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère⁽²⁾, à la date d'échéance, le 19 juillet 2029 :

**Le capital diminué de la baisse de l'indice
L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.**

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 1 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables, et sauf défaut de paiement ou faillite de l'Emetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

Principaux facteurs de risques

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de Risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié aux sous-jacents** : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euronext® France Germany Leaders 50 EW Decrement 5 %.
- **Risque découlant de la nature du produit** : En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leurs dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très

différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.

- **Risques de marché** : Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euronext® France Germany Leaders 50 EW Decrement 5 %, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de 50 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Émetteur.

Garantie ou protection équivalente

Absence de garantie en capital en cours de vie et à l'échéance.

Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., Privalto Rendement Juillet 2019 présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. aux distributeurs. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant des titres de créance placés par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.

* : hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Notice/Conditions contractuelles)

AVERTISSEMENT

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date d'Echéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) (**Prénom NOM**),
adhérent / souscripteur au contrat (**Nom du contrat**)
numéro (**Numéro du contrat**),

reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations Clés et de la documentation commerciale du support d'investissement Privalto Rendement Juillet 2019 - Code ISIN FR0013393501, que je choisis aujourd'hui comme support en unités de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
 - **la nature du support et les risques y afférents,**
 - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
 - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule de Privalto Rendement Juillet 2019 est de 10 ans :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Il existe un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 9, si, aux dates de constatation annuelle, la performance de l'Indice Euronext® France Germany Leaders 50 EW Decrement 5% est positive ou nulle par rapport à son niveau initial :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'indice Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5% est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire, et permet d'ajuster positivement les caractéristiques du produit. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Privalto Rendement Juillet 2019 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à, le / /

Signature de l'adhérent /du souscripteur, précédée de la mention « lu et approuvé »

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (4 Place de Budapest - 75436 Paris cedex 9).